

Jeu « Urban Explorer – Nouvelle collection »

Article 1 : La société Jules SAS dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS Lille Métropole sous le numéro 305 154 262 organise du 23 au 29 janvier 2017, un jeu intitulé « Urban Explorer », accessible via Facebook: <https://www.facebook.com/Julescom/> ou accessible via jules.com

Article 2 : L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Les frais de participation pourront être remboursés sur simple demande à Jules.

Le remboursement s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du présent règlement pour un temps de connexion de 5 minutes.

La demande de remboursement devra être adressée avant le 28 février 2017, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée d'un RIB ou d'une RIP à l'adresse suivante :

JULES SAS
Jeu Facebook « Urban Explorer » - Service Clients
152 Avenue Alfred Motte
BP 565
59060 ROUBAIX CEDEX

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 3 : L'opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. Jules se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même compte facebook ou email) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Jules se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 4 : Le principe du jeu est le suivant :

Pour participer, le participant doit :

- Retrouver au moins 1 des 2 mots cachés sur jules.com ou en magasin Jules
- Le ou les renseigner sur l'appli jeu « Urban Explorer » accessible via facebook : <https://www.facebook.com/Julescom/> ou sur jules.com

Le fait de remplir les 2 mots permet de doubler les chances de gagner :

- 1 mot complété = 1 chance de gagner
- 2 mots complétés = 2 chances de gagner

Le tirage au sort aura lieu le 6 février 2017 parmi tous les participants ayant complété au moins un des 2 mots. Il désignera 4 gagnants.

Article 5: Les dotations sont les suivantes :

- 1^{er} prix : 1 coffret cadeau « Activité urbaine pour 2 personnes », d'une valeur maximale de 300 €
- Du 2^e au 4^e prix : 1 carte cadeau Jules d'une valeur unitaire de 50 €.

Les cartes cadeaux sont valables un an suite à leur date d'émission par JULES. Elles sont utilisables dans tous les magasins Jules en France Métropolitaine, et sur Jules.com.

Article 6: La société Jules ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 7: La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 8 : Les gagnants seront avertis au plus tard le 10/02/2017 par l'intermédiaire de l'adresse e-mail : jeux@jules.fr. Il leur sera demandé de communiquer leur adresse postale, les lots étant envoyés directement au domicile des gagnants. Après une relance et sans retour de sa part avant le 27/02/2017, le gagnant sera considéré comme renonçant à leur lot.

Article 9: Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 10 : La collecte des données personnelles de chaque participant est nécessaire à la prise en compte de leur participation.

Lors de l'inscription au jeu, les participants auront la possibilité de décider s'ils souhaitent que leurs données personnelles soient utilisées par Jules à des fins commerciales.

Article 11: Le présent jeu n'est ni géré, ni parrainé par Facebook. En conséquence, aucune information transmise par les participants à JULES ne sera communiquée à Instagram.

Article 12 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Jules Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@jules.fr.